

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 2 juin 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

**Monsieur Camil Potvin , (DM-25-175)** demande une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant à 60cm de la ligne avant au lieu de 8 mètres et 60 cm de la ligne latérale au lieu de 6 mètres tel que prescrit à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03. Ce bâtiment portera à 170.88m<sup>2</sup> la superficie des bâtiments complémentaires contrairement au à 150m<sup>2</sup> prescrit à l'article 12.5.4 du même règlement. La demande dérogation porte sur l'immeuble situé au 141 rang Saint-Joseph.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de mai.2025

Jimmy Tremblay  
Directeur général et greffier trésorier